

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 01 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Bartholdi – La City 2 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

La séance (partie décisionnelle) est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Anne BENEDETTO, M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance :

Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mandants : Anne BENEDETTO

Mandataires : Christophe LIME

Délibération n°2020/005322

Rapport n°10 - Soutien au projet Interreg franco-suisse - Accélère'Health

Soutien au projet Interreg franco-suisse Accélère'Health

Rapporteur : Nathan SOURISSEAU, Conseiller communautaire délégué

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Smart City »	Montant de l'opération : 20 000 € part GBM
Sous réserve de vote du BP 2021 et PPIF 2021-2025	

Résumé :

Le projet Interreg franco-suisse Accélère'Health vise à accélérer le développement des meilleurs projets d'innovation en santé nés à Besançon en les faisant bénéficier de l'expertise des deux autres écosystèmes partenaires : Lyon et Sion en Suisse. Dans les trois cas, ce sont les clusters santé qui portent le projet. A Besançon, il s'agit du Pôle de Compétitivité des Microtechniques.

Le dispositif est ouvert à tous les projets innovants en santé qu'ils soient issus du Hacking Health, des structures de recherche, du CHU, de l'incubateur de startups, ou des établissements du type EFS. Chaque année, les quatre meilleurs projets de chaque écosystème bénéficieront d'une immersion durant une semaine dans chacun des deux écosystèmes partenaires. A chaque fois, rencontres et parcours seront construits sur mesure pour chacun des projets lauréats.

L'objet du rapport : apporter un concours de 10 000€

I. Contexte et objectifs du projet

Accélère Health vise à valoriser les concepts, projets et solutions issus des différents écosystèmes d'innovation ouverte en santé de Besançon, Sion/Valais et Lyon, en stimulant le développement de startups et de produits ou services innovants en santé et en permettant aux meilleurs d'entre eux de bénéficier de l'expertise conjointe des acteurs de ces trois écosystèmes.

Chaque année, des projets innovants émergent au sein de ces écosystèmes grâce aux actions entreprises par les partenaires telles que notamment des marathons d'innovation ou des ateliers collaboratifs de co-création. Leur développement nécessite de mobiliser des compétences variées et un soutien spécifique dans ces premières étapes de mise en œuvre de leur concept.

Les trois écosystèmes sont à la fois similaires dans leur façon de faire émerger et accompagner le développement des projets, et complémentaires par les spécificités de chacun : Besançon capitalise les compétences autour des microtechniques et des dispositifs médicaux, Sion collabore avec des structures de soins spécialisées dans la réadaptation, et Lyon développe des solutions en système d'information de santé et neurosciences.

Le concept est simple : mobiliser les trois réseaux d'experts au bénéfice des meilleurs projets, multiplier les contacts et rencontres avec le tissu industriel dont le rôle ira du mentorat jusqu'au partenariat pour développer les projets.

Enfin, il s'agit d'intégrer dès le début l'internationalisation des projets, en leur permettant de découvrir deux contextes et deux marchés différents suisse et français, notamment en termes de régulation, de système de santé ou de modèle d'affaire.

Ce dispositif rejoint les ambitions du Projet de Territoire tant dans sa contribution à l'innovation en santé, que dans le renforcement des liens et de la coopération avec la Suisse. La coopération concrète ainsi engagée aura pour effet de densifier les liens et échanges entre les écosystèmes, et d'apporter un enrichissement mutuel.

- Subvention GBM : 20 000 €

IV. Instruction du dossier Interreg

Toute demande de financement au titre d'Interreg doit être déposée en deux phases. Un premier dossier a été déposé le 29 mai 2020. Il comportait une lettre d'intention du Président de Grand Besançon Métropole en date du 20 mai 2020 proposant un soutien au projet à hauteur de 10 000 € par an sur deux ans.

Le pré-dossier de candidature a fait l'objet d'une décision favorable de la part du projet Interreg début juillet.

Le dossier de candidature définitive a été déposé début septembre, pour une instruction menée jusqu'à la fin novembre. Dans ce cadre, il est demandé au chef de file d'apporter les éléments confirmant l'engagement de financement de ses partenaires, au plus tard le 15 octobre.

La décision définitive est attendue le 15 décembre.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve le soutien au projet Accélère'Health à hauteur de 20 000 € sur deux ans ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Annexes :

1. **Courrier du Président de GBM du 20 mai 2020.**
2. **Convention liant GBM et le PMT**
3. **Dossier de candidature Interreg Accélère Health.**



INTERREG V A FRANCE-SUISSE 2014-2020

(2014 - 2020)

Formulaire de candidature

Demande de subvention V3

Axe prioritaire-Priorité d'investissement-Objectif spécifique 1-1-1

AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants

1.a En améliorant les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et en faisant la promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen.

OS 1= Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation

Accélère Health

Accélère Health

VERSION PROVISOIRE

Secrétariat Conjoint Interreg France-Suisse

4 square Castan CS 51857 25031 BESANCON FRANCE Franche-Comté Doubs

Tel:

Fax:

Email: interreg@bourgognefranchecomte.fr

Sommaire

1. Informations sur le formulaire	1
2. Mentions légales	1
3. Annexes	1
- I - Présentation synthétique du projet	4
1. Identification du projet	4
2. Identification du chef de file et des partenaires	4
3. Résumé du projet	4
- II - Partenariat du projet	6
1. Liste des partenaires du projet	6
2. Informations sur les partenaires	6
3. Compétences et expériences des partenaires	8
4. Gouvernance du projet	11
- III - Présentation détaillée du projet	12
1. Plan de travail	12
2. Rôle des partenaires impliqués dans les activités	18
3. Planning de réalisation	21
4. Livrables du projet	23
5. Expériences antérieures et complémentarité	26
6. Autres éléments d'analyse du projet	26
- IV - Eligibilité au programme	27
1. Critères de coopération	27
2. En quoi votre projet contribue-t-il aux objectifs du programme de coopération (priorités stratégiqu...	28
3. Contribution aux indicateurs de réalisation	28
4. Contribution aux indicateurs de réalisation (suite)	28
5. Localisation du projet	29
6. Localisation des actions du projet	29
7. Retombées sur le territoire	30
8. Contribution aux principes directeurs de sélection (selon l'OS retenu)	30
8.1 Critères communs (France et Suisse)	30
8.2 Principes horizontaux	31
8.3 Critères d'éco-conditionnalité	31
8.4 Critères spécifiques (France)	32
8.5 Articulation avec les schémas français	32
9. Comment assurez-vous la transférabilité des résultats du projet à d'autres organisations/régions/p...	33
- V - Eléments financiers	34
1. Taux de change à la date du dépôt	34
2. Budget du projet (€)	34
3. Budget du projet (CH)	34
4. Budget par partenaire par catégorie de dépenses	35
5. Echancier des remontées de dépenses du projet (France et Suisse)	37
6. Plan de financement (€)	38

7. Plan de financement (CH)	38
8. Plan de financement de chaque partenaire (en €)	39
9. Plan de financement de chaque partenaire (en CH)	40
10. Commande publique, recettes et contributions en nature	42
10.1 Commande publique	42
10.2 Recettes générées par le projet	42
10.3 Contributions en nature	42
11. Conditions d'obtention d'une avance	42
- VI - Obligations règlementaires	42
1. Communication	42
2. Capacité administrative et financière du porteur de projet et des partenaires	43
3. Risque de double financement	43
4. Comptabilité séparée	43
5. Mobilisation des fonds fédéraux (à remplir pour les partenaires suisses en vue de l'octroi d'une su...	43
6. Engagement des deux chefs de file FR et CH (responsables légaux)	45

1. Informations sur le formulaire

Le formulaire Synergie CTE est la pièce centrale de votre dépôt de demande de subvention. Tous les chapitres de ce formulaire doivent être complétés.

Il est vivement recommandé de remplir ce formulaire très en amont de la date butoir de dépôt de projet afin d'avoir le temps de vérifier tous les éléments que vous y incluez et éventuellement de pouvoir contacter le Secrétariat conjoint pour résoudre un problème ou répondre à une demande d'informations, ceci bien avant la date butoir de dépôt.

Vous avez la possibilité de travailler, relire, vérifier les différents éléments du formulaire dans sa version provisoire. Une fois que le travail partenarial a été réalisé sur ce formulaire, la version définitive doit être impérativement « validée » avant envoi au Secrétariat conjoint. En effet, toute version provisoire sera écartée par le Secrétariat conjoint France-Suisse lors du dépôt de votre dossier.

Pour valider définitivement votre formulaire, il faut cliquer sur « Contrôler la cohérence des données du formulaire » en bas du sommaire, puis sur « Soumettre le formulaire à l'autorité de gestion »

2. Mentions légales

Pour la France les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide européenne. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.

Je suis informé(e) que l'Autorité de gestion peut avoir recours à un outil dénommé ARACHNE mis à sa disposition par la Commission européenne pour détecter des risques potentiels de fraude dans le cadre de la stratégie générale de prévention et lutte contre la fraude du programme.

3. Annexes

Le présent formulaire est accompagné côté français de :

- Pièces justificatives à fournir en fonction du type de chaque structure partenaire

- 6 annexes obligatoires :

Annexe 1 : Descriptif détaillé du projet (en complément du résumé)

Annexe 2 : Estimation budgétaire détaillée par poste de dépenses (par partenaire et global)

Annexe 3 : Estimation budgétaire détaillée par action (par partenaire et global)

Annexe 4 : Bilans et comptes de résultat des trois dernières années (par partenaire)

Annexe 5 : Attestation TVA (par partenaire)

Annexe 6 : RIB (IBAN) (uniquement le chef de file)

- Annexes à fournir en fonction des caractéristiques du projet (nombre de partenaires français, Objectif Spécifique, ...):

§ Annexe 7 : Convention interpartenariale (si plusieurs partenaires français dans le projet)

§ Annexe 8 : Commande publique (par partenaire)

§ Annexe 9 : Document attestant de l'engagement de chaque cofinancier public (lettres d'intention, attestation de cofinancement ou conventions / arrêtés attributifs),....)

A défaut, copies des demandes de cofinancement (par partenaire)

Annexe 10 : Attestation de contributions en nature (par partenaire)

Annexe 11 : Recettes (par partenaire)

Annexe 12 : Grille égalité femmes hommes (uniquement le chef de file et pour les OS 1, 2, 3, 8 et 9)

Annexe 13 : Engagement formel conjoint à conclure un Accord de consortium, signé par tous les partenaires français (uniquement pour l'OS 2)

Annexe 14 : Autorisations réglementaires

Côté suisse, le projet est accompagné de:

• Description détaillée du projet

- ☐ Annexes financières -> Utiliser le canevas disponible en ligne
- ☐ Devis ou estimation détaillées des dépenses
- ☐ Budget
- ☐ Plan de financement
- ☐ Echancier des remontées de dépenses

- ☐ Fiche d'analyse NPR

- ☐ Lettre de sollicitation ou de confirmation pour tous les financements inscrits dans le plan de financement: si le projet mentionne une intervention financière d'un canton ou d'un autre partenaire, celle-ci doit être attestée par une lettre, par exemple, du service cantonal compétent s'engageant à financer le projet, à concurrence du montant indiqué (préciser la nature -> liquide ou valorisation) et durant la période concernée. Dans l'attente, la copie de la sollicitation mentionnant les mêmes informations suffit. En tous les cas, les financements inscrits dans le plan de financement doivent être confirmés pour le comité de programmation.

- ☐☐ La démarche visant l'obtention de ce genre de pièce relève de la responsabilité du porteur de projet.

- ☐ Référence bancaire du chef de file suisse (IBAN)

- ☐ Certification de l'autofinancement sous forme de document officiel signé mentionnant clairement le montant et la nature de l'apport (cash et/ou valorisation de prestations) -> Un modèle d'attestation est disponible en ligne

- ☐ Estimation détaillée de la composition des recettes éventuelles du projet

- ☐ Si le projet est porté par une association:
 - ☐ Statuts de l'association
 - ☐ Rapport d'activité de l'année écoulée
 - ☐ Rapport financier pour l'année écoulée avec le rapport de révision des comptes

- ☐ Si le projet est porté par une entreprise:
 - ☐ Présentation de la société et description de l'insertion du projet dans la stratégie de l'entreprise
 - ☐ Extrait du registre du commerce
 - ☐ Rapport d'activité et rapport financier de l'année écoulée

- ☐ Si le projet comprend des acquisitions de matériel pour les montants importants:
 - ☐ Prévision d'utilisation de ce matériel dans le cadre du projet

- ☐ Si le projet fait suite à un projet déjà programmé:
 - ☐ Bilan du projet précédent et description de la plus-value et de la pertinence du nouveau projet

- I - Présentation synthétique du projet

1. Identification du projet

Nom du projet		Accélère Health	
Identifiant SYNERGIE		7123	
Nom du chef de file FR		POLE DES MICROTECHNIQUES	
Nom du chef de file CH		CimArk	
Durée du projet	Date de démarrage	2021-01-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2022-12-31	23
Axe du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 1= Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation	

2. Identification du chef de file et des partenaires

	France : nom de l'organisme chef de file et partenaire	France : personne responsable chez le chef de file et le partenaire	Suisse : nom de l'organisme chef de file et partenaire	Suisse : personne responsable chez le chef de file et le partenaire
1	POLE DES MICROTECHNIQUES	Pierre Vivien	CimArk	Sébastien Mabillard
2	i-Care Cluster	Gérald Comtet		

3. Résumé du projet

Pour la partie française, en complément de ce résumé, merci de compléter l'annexe 1 – Descriptif détaillé du projet

Objectifs principaux du projet	<p>Le projet "Accélère Health" vise à valoriser les concepts, projets et solutions issus des différents écosystèmes d'innovation ouverte en santé de Besançon, Sion/Valais et Lyon.</p> <p>Il doit donner aux innovateurs et entrepreneurs de la santé dans les différentes régions des partenaires, la possibilité de confronter leurs solutions innovantes et modèles d'affaire aux meilleurs experts du territoire afin de consolider leur approche et valider leur concept. Le projet "Accélère Health" doit ainsi permettre de stimuler le développement de startups et de produits ou services innovants en santé. Il doit également offrir des opportunités de valorisation.</p> <p>D'autre part, le projet "Accélère Health" entend favoriser le dialogue et l'échange entre tous les acteurs d'innovation en santé au sein des trois écosystèmes. Les échanges transfrontaliers proposés via les immersions doivent permettre une meilleure compréhension des systèmes de santé voisins et ainsi pourvoir identifier les opportunités de marché, mais aussi les collaborations potentielles de développement aussi bien académique que technique ou commercial.</p>
Localisation (précisez France, Suisse, ...)	France-Suisse

<p>Actions principales du projet</p>	<p>Le projet "Accélère Health" va dans un premier temps, et dans chaque écosystème (Besançon, Sion/Valais et Lyon), constituer des groupes d'innovateurs ou promoteurs de solutions de santé qui participeront au programme d'immersion dans un autre écosystème. Une évaluation avec des critères communs entre les partenaires va être développée et mise en œuvre afin de définir les projets les plus prometteurs et dont le programme apportera de la plus-value.</p> <p>Issus de cette sélection, les groupes de participants prendront part au programme d'immersion dans les autres écosystèmes. Il s'agira de définir pour chaque participant un plan d'action personnalisé devant être en adéquation avec les besoins et spécificités de son projet. L'accueil des groupes par chaque écosystème et l'interface mise en œuvre entre les participants et les acteurs locaux constituent le cœur même du projet. Cette immersion doit renforcer les collaborations entre les différents acteurs et consolider les échanges.</p> <p>Enfin, il s'agira de mener une évaluation post-immersion afin de consolider les apprentissages et les opportunités de collaboration inter-écosystèmes.</p> <p>En résumé, le projet comporte les actions principales suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - phase de sélection 2 - Phase d'accélération (en 2 parties) <ol style="list-style-type: none"> 2.1 - Bilan 360 2.2 - Immersion 3 - Consolidation 4 - Valorisation 5 - Gouvernance
<p>Résultats attendus</p>	<p>Les résultats escomptés sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité d'innovation des acteurs des écosystèmes dans le domaine de la santé, en pleine transformation digitale. - Créer des opportunités de collaboration transfrontalières entre les projets et entreprises innovants en santé - Valoriser les innovations et solutions issues des écosystèmes en les frottant à d'autres marchés et leurs donner des perspectives de développement - Partager entre les partenaires du projet "Accélère Health" et mettre en commun des méthodes et approches de soutien à l'innovation dans le domaine de la santé
<p>Le projet fait-il partie d'une opération plus globale ?</p>	<p>Le projet fait le lien entre les écosystèmes des territoires concernés. Ces derniers animent et fédèrent des actions, mettent en œuvre une dynamique locale avec leur propres acteurs. Le projet a vocation à mutualiser ces forces et acteurs et permettre une action plus globale au service des startups.</p> <p>Il peut être ainsi considéré comme une extension complémentaire des actions menées par chacun des écosystèmes dans leurs territoires respectifs afin de valoriser l'innovation en santé et le co-développement au sein des écosystèmes de santé.</p>

- II - Partenariat du projet

1. Liste des partenaires du projet

	Organisme du partenaire	Forme juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Chef de File	POLE DES MICROTECHNIQUES	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
	i-Care Cluster	Organisme de soutien aux entreprises	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
	CimArk	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Valais

2. Informations sur les partenaires

CimArk

Référence du partenaire	62611
Rôle du partenaire dans le projet	Chef de File
Adresse	Route du Rawyl 47 1950 SION SUISSE
Représentant légal	VOGEL Paul-André pandre.vogel@cimark.ch +41 058 332 21 49
Service	
Personne de contact	MABILLARD Sébastien sebastien.mabillard@cimark.ch +41 58 332 21 37
NUTS 3	CH012 Valais
Statut de la structure	Privé
Type de partenaire	PME (micro, petite, moyenne entreprise)

POLE DES MICROTECHNIQUES

Référence du partenaire	62609
Rôle du partenaire dans le projet	Chef de File
Adresse	18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON FRANCE
Représentant légal	Deschamps Laurent laurent.g.deschamps@gmail.com

Service	
Personne de contact	VIVIEN Pierre p.vivien@polemicrotechniques.fr 0381404755
NUTS 3	FR431 Doubs
Statut de la structure	Privé
Type de partenaire	Groupes d'intérêt y compris les ONG

i-Care Cluster

Référence du partenaire	62610
Rôle du partenaire dans le projet	Partenaire
Adresse	145 Cours Lafayette 69006 LYON FRANCE
Représentant légal	PANTEVIN Michel president@i-carecluster.org
Service	
Personne de contact	COMTET Gérald gerald.comtet@i-carecluster.org
NUTS 3	FR716 Rhône
Statut de la structure	Privé
Type de partenaire	Organisme de soutien aux entreprises

3. Compétences et expériences des partenaires

	Dans quelle mesure les compétences de la structure sont-elles utiles pour le projet? Justifier de manière argumentée.	La structure a-t-elle déjà participé à des projets de co-financés par la Commission européenne ou par la Confédération? Justifier de manière argumentée.
POLE DES MICROTECHNIQUES	<p>Le Pôle des Microtechniques est un Pôle de compétitivité au sens de l'état. Il fédère l'ensemble des entreprises du bassin et pilote un cluster régional "médical" Bourgogne Franche-Comté dédié au médical "Innov'Health" aux compétences très larges : lasers, optique photonique, capteurs, matériaux biocompatibles, biotechnologies, ...Le Pôle s'est associé avec le Pôle Medicen, plus grand Pôle santé de France, avec lequel il développe des actions d'innovation et des événements à l'échelle nationale.</p> <p>Le Pôle des Microtechniques a mis en oeuvre en 2017 un accélérateur de Startups dédié au médical, financé par des fonds publics et privés qui a vocation à accélérer la mise sur le marché des produits et services des entreprises sur le marché. le projet Accélère Health prend son sens ici en facilitant la connexion des startups avec d'autres territoires, experts et marchés.</p> <p>De nombreux éléments portés par le Pôle ou en partenariat avec d'autres acteurs renforcent ces compétences et savoir-faire : Micronora un grand salon international dédiés au microtechniques (intégrant les activités santé), La "rentrée du dispositif médical" rendez vous national, un marathon de l'innovation en santé " Hacking Health " Besançon, les journées de l'innovation du CHU... Le Pôle des Microtechniques assure la relation entre le milieu industriel, la recherche, l'enseignement supérieur et les acteurs de la santé</p>	<p>Le PMT a déjà participé à des projets européens. Citons par exemple le programme Express relatif à la stratégie de développement et l'utilisation des smart systems. Le Pôle était le représentant pour la France au côté de 8 autres partenaires.</p> <p>Identification Acronym : EXPRESS Title : Mobilising Expert Resources in the European Smart Systems Integration Ecosystem Project # 610551 / funding scheme : FP7 coordination action</p> <p>Le Pôle s'est également impliqué dans les projets Minovarc et Innovarc. Dans ce dernier il a piloté les ateliers dédiés à la santé et à par ailleurs participé à plusieurs reprises aux ateliers 24 h d'innovarc.</p>

i-Care Cluster	<p>le Cluster i-Care Auvergne-Rhône-Alpes est un cluster économique intégré depuis de 10 ans dans la politique régionale et les différents schémas de développement économique. Il contribue à favoriser le développement des initiatives, des projets et des entreprises en technologie de santé. Riche d'un écosystème dans le domaine de la santé avec plus 500 entreprises, le cluster i-Care se concentre sur des actions au bénéfice direct des acteurs industriels de la santé pour renforcer l'innovation et le développement des solutions pour la santé (dispositifs médicaux et solutions mobilisant des technologies du digital pour la santé). En complémentarité avec le pôle de compétitivité LyonbioPôle et plusieurs acteurs de la sphère santé (établissements, patients, financeurs de la santé, région et métropoles, ...), le Cluster i-Care a engagé une évolution importante depuis plus d'un an en ouvrant un Lab Santé : i-Care Lab. Fort de cette nouvelle orientation, I-Care Lab avons pris le pilotage d'un hackathon santé (HHLyon) depuis 4 ans qui génère une demi-douzaine de projets par an en mobilisant des équipes pluridisciplinaires. Favoriser la transformation des acteurs de santé par l'innovation organisationnelle supportée par la technologie est l'objectif à présent de notre action en stimulant l'émergence de nouvelles solutions et leur expérimentation sur le terrain pour être au plus proche des usages des professionnels et des usagers de santé.</p>	<p>Au cours des 10 dernières années, le Cluster i-Care a été partenaire d'un projet européen, Health2Care - 2014-2015 (avec Lyonbiopole, Minalogic et Plastipolis) pour favoriser les développements de TPE en santé dans l'espace européen essentiellement au regard de contraintes réglementaires spécifiques et des modalités de remboursement différentes entre les pays de l'Union. Nous avons candidaté à des projets Interreg et AlpinSpace également. Nous sommes membres réseau (via le Forum des living Lab Santé et Autonomie) du programme européen de IET Health qui cherche à favoriser et accélérer l'innovation en santé au niveau européen notamment dans les technologies de santé et par la mobilisation direct des usagers de santé. https://eithealth.eu/</p>
----------------	---	--

CimArk	<p>CimArk accompagne depuis près de 30 ans les entreprises PME industrielles et les startup dans leurs défis d'innovation et leur recherche de compétitivité. Par un coaching spécifique, elle soutient les entrepreneurs dans leurs projets de création, de renouvellement ou d'expansion de leurs activités. Elle agit avec le management sur la stratégie d'affaire et l'organisation des structures afin de développer leurs activités et de facto, le tissu économique local.</p> <p>Dans le domaine de la santé, CimArk a mis en place la plateforme Swiss Digital Health afin d'adresser les spécificités du domaine de la santé et des soins médicaux. Une équipe dédiée a été activée afin de répondre aux besoins d'innovation dans le secteur de la santé mais aussi de créer un écosystème fort autour de la transformation digitale dans la santé. Ainsi, CimArk et Swiss Digital Health ont tissé tout un réseau d'acteurs impliqués dans le domaine de la santé (médecins, soignants, patients, hôpitaux, cliniques, universités, écoles polytechniques, HES, instituts de R&D, entreprises corporates, PME, startups) qu'ils mobilisent autour d'actions spécifiques (par exemple: hackathon, idéathon, programme d'incubation, ...) afin de développer l'innovation et des projets ou solutions pour le monde de la santé.</p> <p>Cet écosystème local ainsi que les compétences développées dans ce domaine spécifique de la santé seront mis à disposition du projet afin d'enrichir le partage réciproque des écosystèmes mais aussi des participants au programme. L'expérience d'accompagnement de structures, start-up et projets d'innovation permettra d'apporter un soutien concret et à valeur ajoutée pour les participants des autres écosystèmes qui seront accueillis.</p>	<p>CimArk a participé à quelques projets européens en soutien d'institutions académiques, de réseaux ou d'entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPOS - Industrial symbiosis (H2020) - RIS - EU regional innovations strategies - Harmony – coping with the complexity of business innovation (FP 5) <p>CimArk collabore également sur des projets co-financés par la Confédération (actuellement en cours):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Innosuisse (coaching start-up & mentoring innovation PME) - platinn soutien innovation (PME & Startup Suisse Occidentale) - CleantechAlps cluster cleantech - Innotours : Destination Digitalement Intégrée (eTourisme)
--------	---	---

4. Gouvernance du projet

Il s'agit d'organiser et coordonner les actions stratégiques et opérationnelles du projet en collaboration avec l'ensemble des partenaires des différents écosystèmes. L'organe d'animation et de suivi du projet est le Copil. Il est composé des chefs de file et partenaires ainsi que des financeurs du projet. Il se réunit 8 fois sur la durée du projet et donne lieu à 8 comptes rendus.

D'autre part, la gestion administrative avec les organes financeurs incluant les remontées de dépenses et le reporting régulier fait partie intégrante de ce workpackage. 4 situations financières sont prévues sur la durée du programme et gérées par les 2 chefs de file.

Enfin, une réflexion élargie sera menée sur la mise en oeuvre et son extension possible dans le futur. Cette tâche est pilotée par le Copil.

- III - Présentation détaillée du projet

1. Plan de travail

Groupe d'activités (WP)	1 WP1 - Sélection des participants programme "Accélère Health"		
Activité	1.1 Sélection des projets et entreprises intégrant le programme	Date de début	2021-01-01
		Date de fin	2021-08-30
Description	<p>Les projets et solutions développées dans les différents écosystèmes des partenaires sont sélectionnés par les experts des partenaires. Leur évaluation et leur sélection se font selon des critères définis et objectifs, partagés entre tous les partenaires, afin de recruter les projets susceptibles d'intégrer le programme d'échange et d'immersion "Accélère Health". Il s'agit notamment du degré de maturité de leur projet, de la pertinence de la solution pour le marché visé ainsi que de la motivation des participants à intégrer le programme.</p> <p>En parallèle, les expertises et compétences spécifiques de chaque écosystème seront identifiées dans le but de proposer la bonne adéquation entre les attentes du projet et l'écosystème accélérateur.</p>		
Livrables	+ 1 x 1.1.1-Cartographie des expertises et compétences des écosystèmes + 22 x 1.1.2-Rapport de sélection des participants + 1 x 1.1.3-Grille et critères d'évaluation mutualisés		
Partenaire responsable	CimArk		
Partenaires	+ POLE DES MICROTECHNIQUES + i-Care Cluster		
Localisation	+ Rhône + Doubs + Vaud + Valais + Genève + Territoire de Belfort + Haute-Savoie + Savoie + Ain + Isère + Loire + Jura Ce travail de sélection se fera dans chacun des écosystèmes des partenaires selon le plan d'actions et l'échéancier planifié.		
Groupe d'activités (WP)	2 WP 2 - Accélération "Accélère Health"		
Activité	2.1 Bilan 360°	Date de début	2021-07-01
		Date de fin	2022-06-30
Description	<p>En préambule du programme d'accélération «Accélère-Health », un bilan 360° sera établi pour les projets sélectionnés de chaque écosystème. Cette évaluation initiale individualisée doit servir de base afin de définir un plan d'actions spécifique et personnalisé du programme d'accélération. Il va permettre d'identifier les expertises qu'il convient de mobiliser pour faire grandir encore le projet et définir les activités à mener lors de l'immersion dans les écosystèmes et ainsi répondre à ces attentes.</p>		

Livrables	+ 22 x 2.1.1-Plans d'actions individualisés pour l'immersion + 22 x 2.1.2-Bilan individualisé des participants		
Partenaire responsable	POLE DES MICROTECHNIQUES		
Partenaires	+ CimArk + i-Care Cluster		
Localisation	+ Doubs + Rhône + Valais		
Activité	2.2 Immersion dans les écosystèmes de santé	Date de début	2021-07-01
		Date de fin	2022-08-31
Description	<p>Chaque participant sélectionné est confronté durant cinq jours à un autre écosystème d'innovation de santé. Il est accompagné individuellement par les partenaires de l'écosystème hôte via un coaching personnalisé, en fonction de ses besoins, attentes et obligations.</p> <p>Le partenaire hôte ouvrira son réseau d'experts et de partenaires, permettant ainsi aux participants d'élargir ses contacts et son propre réseau.</p> <p>Chaque écosystème recevra les participants sélectionnés des autres écosystèmes et organisera l'accueil et l'immersion afin de les faire bénéficier des compétences de leur réseau. Un travail d'encadrement et de coaching sera effectué pour soutenir les projets et initier des nouvelles collaborations d'innovation et de développement.</p>		
Livrables	+ 3 x 2.2.1-Rapport d'immersion + 22 x 2.2.2-Accompagnement/coaching des participants au sein de son écosystème		
Partenaire responsable	POLE DES MICROTECHNIQUES		
Partenaires	+ CimArk + i-Care Cluster		
Localisation	+ Doubs + Rhône + Valais		
Groupe d'activités (WP)	3 WP 3 - Consolidation		
Activité	3.1 Consolidation des expériences	Date de début	2021-11-01
		Date de fin	2022-12-31
Description	<p>La consolidation des expériences du projet Accélère Health est faite à deux niveaux. D'une part, pour les participants au programme, un nouveau bilan 360° individualisé sera réalisé afin de mesurer la progression et les bénéfices concrets apportés par la phase d'immersion au sein des différents écosystèmes. Et d'autre part, une identification et une évaluation des plus-value objectives du programme et de son impact sur les participants et acteurs des écosystèmes.</p> <p>Les collaborations et partenariats entre acteurs des écosystèmes, initiés lors des programmes d'immersions seront autant d'indicateurs de performance et de consolidation du projet et seront soutenus par un accompagnement adaptés des écosystèmes respectifs.</p>		
Livrables	+ 1 x 3.1.1-Rapport d'évaluation des actions du projet et pistes d'amélioration + 22 x 3.1.2-Bilan individualisé des participants		

Partenaire responsable	CimArk		
Partenaires	+ POLE DES MICROTECHNIQUES + i-Care Cluster		
Localisation	+ Valais + Doubs + Rhône		
Groupe d'activités (WP)	4 WP 4 - Valorisation		
Activité	4.1 Valorisation du projet et actions de communication	Date de début	2021-01-01
		Date de fin	2022-12-31
Description	Des actions spécifiques de communication sont envisagés afin de valoriser au mieux le projet Accélère Health, mais aussi les différents écosystèmes partenaires ainsi que les participants au programme. Pour ce faire, un plan de communication et de valorisation des actions entreprises dans le cadre du projet sera établi. Il comprendra également les outils et supports à mettre en oeuvre. Une communication interne sera également mise en place afin de créer un sentiment d'appartenance à un réseau inter-écosystème transfrontalier.		
Livrables	+ 2 x 4.1.2-Plan de communication + 2 x 4.1.1-Rapport de communication (media book)		
Partenaire responsable	i-Care Cluster		
Partenaires	+ CimArk + POLE DES MICROTECHNIQUES		
Localisation	+ Valais + Rhône + Doubs + Doubs + Jura + Haute-Saône + Territoire de Belfort + Haute-Savoie + Rhône + Savoie + Loire + Isère + Ain + Drôme + Vaud + Valais + Genève + Bern + Freiburg + Solothurn + Neuchâtel + Jura		
Groupe d'activités (WP)	5 WP 5 - Gouvernance		
Activité	5.1 Gouvernance	Date de début	2021-01-01
		Date de fin	2022-12-31
Description	Il s'agit d'organiser et coordonner les actions stratégiques et opérationnelles du projet en collaboration avec l'ensemble des partenaires des différents écosystèmes. D'autre part, la gestion administrative avec les organes financeurs, incluant les remontées de dépenses et le reporting régulier fait partie intégrante de la gouvernance. Une réflexion élargie sera menée sur la mise en oeuvre du projet et son extension possible dans le futur.		
Livrables	+ 8 x 5.1.1-Compte rendu COPIL + 4 x 5.1.2-Situation financière		
Partenaire responsable	POLE DES MICROTECHNIQUES		
Partenaires	+ CimArk + i-Care Cluster		

Localisation	+ Valais + Doubs + Rhône
--------------	--------------------------

Liste des livrables du projet

Groupe d'activités (WP)	Activité	ID	Type d'unité	Unité	Nom du livrable	Description	Valeur prévisi onnelle totale
1 WP1 - Sélection des participants programme "Accélère Health"	1.1 Sélection des projets et entreprises intégrant le programme	125570	Base de donnée / Inventaire	Nombre	1.1.1 Cartographie des expertises et compétences des écosystèmes	Identification et répertoire des expertises dans tous les écosystème afin de trouver les bonnes adéquations entre ces expertises et les besoins/attentes des participants (startup, projets, solutions)	1
1 WP1 - Sélection des participants programme "Accélère Health"	1.1 Sélection des projets et entreprises intégrant le programme	125618	Etudes / analyse	Nombre	1.1.2 Rapport de sélection des participants	Rapport de sélection individualisé pour chaque participant, partageable à tous les partenaires.	22
1 WP1 - Sélection des participants programme "Accélère Health"	1.1 Sélection des projets et entreprises intégrant le programme	125619	Autre	Nombre	1.1.3 Grille et critères d'évaluation mutualisés	Grille commune d'évaluation des participants au programme Accélère Health	1
2 WP 2 - Accélération "Accélère Health"	2.1 Bilan 360°	125391	Audit	Nombre	2.1.1 Plans d'actions individualisés pour l'immersion	Description des actions planifiés pour l'immersion du participant dans le ou les écosystèmes visités. Cela prendra la forme d'un document mentionnant les activités prévues lors de la visite de l'écosystème en fonction des besoins du participant.	22

2 WP 2 - Accélération "Accélère Health"	2.1 Bilan 360°	125573	Etudes / analyse	Nombre	2.1.2 Bilan individualisé des participants	Bilan 360° de chaque participant Fait initialement : doit permettre d'identifier les besoins et mettre en place un plan d'actions pour l'immersion. Fait en fin d'immersion: doit permettre d'identifier les progrès et plus-values apportées par l'immersion.	22
2 WP 2 - Accélération "Accélère Health"	2.2 Immersion dans les écosystèmes de santé	125571	Etudes / analyse	Nombre	2.2.1 Rapport d'immersion	A la fin de l'immersion, chaque écosystème établit un rapport sur le déroulé et les conclusions de cette phase. Il répertoriera notamment les actions entreprises, les expertises sollicitées et les résultats obtenus pour l'ensemble des participants.	3
2 WP 2 - Accélération "Accélère Health"	2.2 Immersion dans les écosystèmes de santé	125574	Autre	Nombre	2.2.2 Accompagnement/coaching des participants au sein de son écosystème	Accueil des projets/solutions/startup durant cinq jours au sein de l'écosystème d'innovation en santé des partenaires au projet. Un nombre spécifique de participants peut être accueilli en immersion par chaque partenaire.	22
3 WP 3 - Consolidation	3.1 Consolidation des expériences	125572	Etudes / analyse	Nombre	3.1.1 Rapport d'évaluation des actions du projet et pistes d'amélioration	Évaluation des actions menées tout au long du projet et identification de pistes d'amélioration	1

3 WP 3 - Consolidation	3.1 Consolidation des expériences	125573	Etudes / analyse	Nombre	3.1.2 Bilan individualisé des participants	Bilan 360° de chaque participant Fait initialement : doit permettre d'identifier les besoins et mettre en place un plan d'actions pour l'immersion. Fait en fin d'immersion: doit permettre d'identifier les progrès et plus-values apportées par l'immersion.	22
4 WP 4 - Valorisation	4.1 Valorisation du projet et actions de communication	125575	Action de communication	Nombre	4.1.1 Rapport de communication (media book)	Quantifier les actions de communication via un rapport permettant d'évaluer les actions de communication menée et son impact dans les différents écosystèmes.	2
4 WP 4 - Valorisation	4.1 Valorisation du projet et actions de communication	125775	Action de communication	Nombre	4.1.2 Plan de communication	Définition d'un plan de communication (interne et externe) et de sa mise en oeuvre sur l'ensemble du projet.	2
5 WP 5 - Gouvernance	5.1 Gouvernance	125615	Atelier / Groupe de travail	Nombre	5.1.1 Compte rendu COPIL	Compte rendu du comité de pilotage des partenaires et situations d'avancement sur une base trimestrielle.	8
5 WP 5 - Gouvernance	5.1 Gouvernance	125616	Etudes / analyse	Nombre	5.1.2 Situation financière	Etat de la situation financière du projet sur une base semestrielle et remontée des dépenses.	4

2. Rôle des partenaires impliqués dans les activités

	Activités du plan de travail	Rôle de chacun des partenaires impliqués. Description précise et justifiée.
POLE DES MICROTECHNIQUES	WP1 à WP5	<p>Le Pôle des Microtechniques (PMT) est un Pôle de compétitivité reconnu (labélisé) par l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté. L'une de ses missions est de fédérer l'ensemble des entreprises du bassin, et de piloter un cluster régional dédié au médical : « InnovHealth ». Ce dernier est l'un des acteurs majeurs de l'écosystème santé en région au plan industriel et de la recherche. Un accélérateur régional a été mis en œuvre par le PMT pour mettre plus rapidement sur le marché les produits et services des startups.</p> <p>Le PMT, s'implique et pilote la partie française du projet où il pourra mobiliser l'ensemble de l'écosystème régional dédié à la santé. Son expertise acquise depuis une quinzaine d'années (2005) ainsi que le dispositif d'accélération propulseur, les formations santé qu'il anime, les événements aux côtés de la recherche et du monde industriel sont des compétences qui permettent de piloter et mettre en œuvre le programme Accélère health. Ainsi le PMT possède l'expertise sur l'ensemble de workpackages (WP1 à WP5) et est en capacité à mobiliser, accompagner les startups et évaluer leurs projets tout en les connectant avec les écosystèmes des partenaires du projet (grâce à leur appui).</p>

i-Care Cluster	WP1 à WP5	<p>Le Cluster i-Care interviendra comme un partenaire à part entière dans le projet en collaboration étroite avec les deux chefs de file côté français (PMT) et suisse CimArk. Nous allons contribuer à apporter une expertise méthodologique sur le processus de sélection des projets ou entreprises pour le programme. Dans cette perspective, nous pourrions faire bénéficier nos partenaires des approches développées actuellement dans le lab santé, i-Care lab. En plus de s'impliquer dans le recrutement des projets de notre territoire issus des dynamiques "hackathons" et des autres processus d'émergence en santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes, comme nos partenaires nous allons accueillir des projets des territoires du valais et de Bourgogne-Franche-Comté sur l'aire métropolitaine de Lyon et de sa région en particulier avec les départements frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie (au moment de la phase de sélection de projets ces deux départements disposeront d'une communication spécifique pour leur faire bénéficier de ce programme). Dans les actions du projet Accélère Health, nous serons impliqués dans le pilotage du WP valorisation et communication en prenant soin de rechercher une complémentarité avec les autres actions territoriales mise en place par nos structures (comme les hackathons annuels ou autres processus d'accélération plus aval). Ainsi l'objectif est de bien mettre en évidence la valeur ajoutée du programme Accélère Health pour consolider les projets à des moments critiques de leur développement (amorçage) entre la phase d'émergence des innovations et le déploiement des innovations sur le terrain. Nous serons impliqués dans la gouvernance et sur l'ensemble des WP de ce programme.</p>
----------------	-----------	--

CimArk	WP1 à WP5	<p>La plateforme Swiss Digital Health s'est mise en place sous l'impulsion de CimArk, afin de stimuler et initier des innovations dans le domaine de la santé digitale en Valais. CimArk est active depuis près de 30 ans dans l'innovation et ses stratégies de mise en oeuvre. Elle accompagne les innovateurs et entrepreneurs dans le développement de leurs innovations d'affaire.</p> <p>Premièrement, en tant que chef de file suisse, CimArk assurera la gestion et la coordination des actions entreprises dans le cadre du projet Accélère Health et de workpackages définis. Il en sera l'interface pour la partie suisse.</p> <p>Cimark et Swiss digital Health interviendront tout au long du projet. D'une part en mobilisant l'ensemble de l'écosystème de santé digitale de la région, fort d'entreprises, startups, institutions de santé mais aussi d'instituts académiques et de recherche appliquée. Cela permettra notamment de recruter largement les projets et entreprises susceptibles de rejoindre le programme d'accélération.</p> <p>Et d'autre part, en accompagnant durant toute la phase d'immersion, les projets issus des autres écosystèmes (Besançon et Lyon) par un coaching spécifique des entrepreneurs invités. Ils apporteront ainsi leurs savoir-faire et leur expertise en matière de gestion et soutien au développement de l'innovation.</p> <p>L'équipe dédiée Santé de CimArk se chargera de l'animation et la mise en oeuvre du programme spécifique d'immersion durant les cinq jours d'accueil au sein de l'écosystème suisse. Elle organisera les rencontres et les interactions entre les participants et les acteurs de l'écosystème local.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur la consolidation des expériences et la valorisation de celle-ci afin de donner des plus-values aux participants au projet mais aussi aux écosystèmes afin de les renforcer dans leur approche de l'innovation ouverte en santé.</p>
--------	-----------	---

3. Planning de réalisation

Groupe d'activités (WP)	Activité	2021				2022			
1 WP1 - Sélection des participants programme "Accélère Health"		P	P L.125570	P					
	1.1 Sélection des projets et entreprises intégrant le programme	A	A 1.1.1 L.125570	A					
2 WP 2 - Accélération "Accélère Health"				P	P	P	P	P L.125391	
	2.1 Bilan 360°			A	A	A	A	2.1.1 L.125391	
	2.2 Immersion dans les écosystèmes de santé			A	A	A	A	A	
3 WP 3 - Consolidation					P	P	P	P	P
	3.1 Consolidation des expériences				A	A	A	A	A
4 WP 4 - Valorisation		P	P	P	P	P	P	P	P
	4.1 Valorisation du projet et actions de communication	A	A	A	A	A	A	A	A
5 WP 5 - Gouvernance		P	P	P	P	P	P	P	P

	5.1 Gouvernance	A	A	A	A	A	A	A	A
--	-----------------	---	---	---	---	---	---	---	---

4. Livrables du projet

Groupe d'activités (WP)	Indicateur du projet	Type d'unité	Valeur prévisionnelle	Description
WP1 - Sélection des participants programme "Accélère Health"	2 Cartographie des expertises et compétences des écosystèmes	Nombre	1	Identification et répertoire des expertises dans tous les écosystème afin de trouver les bonnes adéquations entre ces expertises et les besoins/attentes des participants (startup, projets, solutions)
	10 Rapport de sélection des participants	Nombre	22	Rapport de sélection individualisé pour chaque participant, partageable à tous les partenaires.
	11 Grille et critères d'évaluation mutualisés	Nombre	1	Grille commune d'évaluation des participants au programme Accélère Health
WP 2 - Accélération "Accélère Health"	1 Plans d'actions individualisés pour l'immersion	Nombre	22	Description des actions planifiés pour l'immersion du participant dans le ou les écosystèmes visités. Cela prendra la forme d'un document mentionnant les activités prévues lors de la visite de l'écosystème en fonction des besoins du participant.
	3 Rapport d'immersion	Nombre	3	A la fin de l'immersion, chaque écosystème établit un rapport sur le déroulé et les conclusions de cette phase. Il répertoriera notamment les actions entreprises, les expertises sollicitées et les résultats obtenus pour l'ensemble des participants.

	5 Bilan individualisé des participants	Nombre	22	Bilan 360° de chaque participant Fait initialement : doit permettre d'identifier les besoins et mettre en place un plan d'actions pour l'immersion. Fait en fin d'immersion: doit permettre d'identifier les progrès et plus-values apportées par l'immersion.
	6 Accompagnement/coaching des participants au sein de son écosystème	Nombre	22	Accueil des projets/solutions/startup durant cinq jours au sein de l'écosystème d'innovation en santé des partenaires au projet. Un nombre spécifique de participants peut être accueilli en immersion par chaque partenaire.
WP 3 - Consolidation	4 Rapport d'évaluation des actions du projet et pistes d'amélioration	Nombre	1	Évaluation des actions menées tout au long du projet et identification de pistes d'amélioration
	5 Bilan individualisé des participants	Nombre	22	Bilan 360° de chaque participant Fait initialement : doit permettre d'identifier les besoins et mettre en place un plan d'actions pour l'immersion. Fait en fin d'immersion: doit permettre d'identifier les progrès et plus-values apportées par l'immersion.
WP 4 - Valorisation	7 Rapport de communication (media book)	Nombre	2	Quantifier les actions de communication via un rapport permettant d'évaluer les actions de communication menée et son impact dans les différents écosystèmes.
	12 Plan de communication	Nombre	2	Définition d'un plan de communication (interne et externe) et de sa mise en oeuvre sur l'ensemble du projet.
WP 5 - Gouvernance	8 Compte rendu COFIL	Nombre	8	Compte rendu du comité de pilotage des partenaires et situations d'avancement sur une base trimestrielle.

	9 Situation financière	Nombre	4	Etat de la situation financière du projet sur une base semestrielle et remontée des dépenses.
--	------------------------	--------	---	---

5. Expériences antérieures et complémentarité

Question	OUI	NON	N/A	Commentaire
Participation antérieure à des projets co-financés par l'Union européenne ? (Si Interreg IV : Nom du projet + dates de mise en œuvre + conditions dans lesquelles le projet a été soldé)	X			<p>Le PMT a déjà participé à des projets européens. Citons par exemple le programme Express relatif à la stratégie de développement et l'utilisation des smart systems. Le Pôle était le représentant pour la France au côté de 8 autres partenaires.</p> <p>Identification Acronym : EXPRESS Title : Mobilising Expert Resources in the European Smart Systems Integration Ecosystem Project # 610551 / funding scheme : FP7 coordination action</p> <p>Le Pôle s'est également impliqué dans les projets Minovarc et Innovarc pilotés par la CCI Bourgogne Franche-Comté. Dans ce dernier il a dirigé les ateliers dédiés à la santé, accompagné des projets d'innovation et à par ailleurs participé à plusieurs reprises aux ateliers 24 h d'innovarc.</p> <p>Le Cluster i-Care a été partenaire d'un projet européen, Health2Care - 2014-2015 (avec Lyonbiopole, Minalogic et Plastipolis) pour favoriser les développements de TPE en santé dans l'espace européen essentiellement au regard de contraintes réglementaires spécifiques et des modalités de remboursement différentes entre les pays de l'Union. (vidéo du projet : www.youtube.com/watch?v=oQpvUcEMld0) Nous avons candidaté à des projets Interreg et AlpinSpace également : partenaire du projet AlpsBioCluster</p>
La structure a-t-elle déjà participé à des projets co-financés par la Confédération?	X			<p>CimArk collabore sur les projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Innosuisse (coaching start-up & mentoring innovation PME) - platinn soutien innovation (PME & Startup Suisse Occidentale) - CleantechAlps cluster cleantech - Innotours : Destination Digitalement Intégrée (eTourisme)
Complémentarité avec d'autres programmes 2014-2020 cofinancés par l'Union européenne dans le cadre du projet déposé (citez le programme)		X		

6. Autres éléments d'analyse du projet

	Réponses

<p>En quoi la coopération transfrontalière est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs et résultats de votre projet ? Justifier de manière argumentée.</p>	<p>Les écosystèmes des partenaires ont des spécificités qu'il serait judicieux d'exploiter grâce à une approche commune dans l'émergence et le développement des innovations en santé ; et en même temps, il existe également bon nombre de points de convergence permettant la coopération au niveau de l'innovation en santé.</p> <p>La volonté commune des partenaires réside dans le fait de développer des collaborations et méthodologies de co-innovation en santé donnant accès aux projets à des expertises diverses, sises sur les territoires des partenaires. Ainsi, la coopération transfrontalière et inter-écosystème est l'essence même du projet Accélère Health. Il doit donner l'opportunité aux participants sélectionnés de découvrir un nouveau système de santé, de nouvelles approches d'innovation complémentaire, d'étendre leur réseau d'experts et de confronter leurs solutions et innovations à des contextes différents. Ces espaces collaboratifs sont la base de l'innovation ouverte, dans le contexte thématique de la santé et prôné dans le cadre de se projet.</p>
<p>Quel est le degré d'intervention de chacun des partenaires dans le projet, en France et en Suisse ? (répartition des moyens, y compris humains, des rôles et des résultats)</p>	<p>Chaque partenaire va intervenir activement tout au long du programme et sur l'ensemble des workpackages. Les sélections et les immersions vont se réaliser dans les écosystèmes et territoires propres de chacun des partenaires. A eux de mobiliser les ressources locales afin d'atteindre les objectifs communs du projet. Cependant, l'intervention se fera de manière mutualisée et concertée afin de d'harmoniser les critères de sélections, les programmes d'immersion et de consolider les enseignements du projet. Les phases de sélection, consolidation, valorisation et gouvernance sont menées en concertation étroite par les trois partenaires. En terme de moyens, l'implication sera légèrement supérieure sur France en raison du fait que deux partenaires au projet s'y trouvent. Les rôles sont partagés selon la gouvernance décrite plus haut et prévoit un pilotage commun entre les trois partenaires ainsi qu'un partage des résultats. La volonté est clairement de pouvoir partager les bonnes pratiques et d'en créer par le partage d'expérience.</p>
<p>Quels sont les publics cibles de votre projet ? Justifier de manière argumentée</p>	<p>En premier lieu, ce sont les projets et innovateurs sélectionnés qui vont bénéficier du projet Accélère Health. Par le soutien et l'expertise des différents écosystèmes, ils vont pouvoir ainsi renforcer leurs innovations d'affaire et les valider dans des systèmes de santé différents des leurs. Ensuite, c'est l'ensemble des écosystèmes eux-mêmes et des éléments qui les constituent qui sont visés par le projet. Les immersions vont permettre d'une part de délivrer de l'expertises aux participants, et d'autre part d'enrichir ces écosystèmes par des approches et méthodes de co-innovation ou d'open innovation. Plus spécifiquement, ce sont les institutions de santé (hôpitaux, cliniques, EMS/EHPAD,...), les écoles et instituts de recherche (en santé et technologique) ou les industries et PME qui sont le publics-cibles du projet et qui seront amenés à créer des synergies et des partenariats inter et intra-écosystèmes. Ce seront autant d'opportunités pour développer des collaborations transfrontalières.</p>

- IV - Eligibilité au programme

1. Critères de coopération

Question	OUI	NON	N/A	Commentaire
Développement conjoint (votre projet a-t-il été défini et monté en commun ?)	X			De nombreuses séances de travail ont eu lieu depuis début 2019 pour définir les objectifs du projet et établir un plan d'actions commun - les trois principaux partenaires sont membres du réseau mondial Hacking Health et fortement investit dans cette dynamique d'innovation ouverte en santé (cf annexes pour des éléments complémentaires).

Mise en œuvre conjointe (votre projet sera-t-il réalisé en commun ?)	X			La gouvernance et la mise en œuvre seront assurées par les trois partenaires tout au long du projet réunis dans le même réseau d'innovation ouverte en santé.
Financement conjoint (votre projet sera-t-il financé en commun ?)	X			Selon la répartition chiffrée dans la partie financière - les partenaires apportent également un co-financement sur leurs fonds propres - des financements complémentaires sont apportés par les pouvoirs publics.
Dotation conjointe en effectifs (envisagez-vous de dégager, de part et d'autre, des moyens en personnel pour accompagner sa réalisation ?)	X			Des ressources spécifiques seront mobilisées pour assumer la bonne exécution du projet selon le plan d'actions établi

2. En quoi votre projet contribue-t-il aux objectifs du programme de coopération (priorités stratégiques et opérationnelles, objectifs spécifiques, ...)

Le projet consiste à développer l'innovation collaborative dans le domaine de la santé en permettant à des projets émergents et plus matures à se renforcer par l'immersion dans les écosystèmes des territoires suisses et français. Cet objectif sera poursuivi par la valorisation des actions de recherche appliquée issues du terrain (Design Thinking) et d'autre part en créant des plus-values économiques certaines permettant de développer et promouvoir des écosystèmes spécifiques nos territoires. Ceci va permettre de favoriser des actions d'innovation transdisciplinaires en impliquant Santé/Médical, Recherche & Développement, Industries et Académiques, dans l'objectif de générer des nouvelles solutions, favoriser le développement des entreprises et de renforcer nos écosystèmes. Ainsi, le projet proposé permettra de développer une connaissance mutuelle plus fine de nos réseaux par des enrichissements croisés. Cette dynamique créée, amorcée dans la phase de préparation du projet, se trouvera renforcée par les outils développés pendant le programme qui trouvera un point d'articulation dans les phase d'immersion des projets sur les territoires. Cette dynamique ainsi générée constituera un socle solide pour construire d'autres actions en coopération dans le domaine de l'innovation santé et de la transformation des organisations de santé. Le projet s'inscrit dans l'axe prioritaire N° 1 du programme de coopération 2014/2020 : soutien au développement de l'innovation des territoires et au renforcement, promotion d'une économie plus efficiente et compétitive par la collaboration transfrontalière dans le domaine de l'innovation et de la recherche en santé.

3. Contribution aux indicateurs de réalisation

Indicateurs non rattachés à un groupe

Indicateurs	Prévision	Précisez brièvement en quoi votre projet répond aux indicateurs sélectionnés	
Indicateurs spécifiques de l'axe			
CO 41- Investissement productif : nb d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Quantitatif	22 (Entreprise)	

4. Contribution aux indicateurs de réalisation (suite)

	INDICATEURS DE REALISATION	Avez-vous la capacité de fournir les données relatives à l'indicateur de réalisation ?	Si votre projet ne contribue pas à alimenter directement l'indicateur de réalisation du programme expliquez pourquoi
1	AXE I: CO 41- Investissement productif : nb d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Oui	

5. Localisation du projet

	France	Précision Reste du monde (France)	Suisse	Précision Reste du monde (Suisse)
Localisation	Doubs Jura Territoire de Belfort Ain Haute-Savoie Reste du monde	Lyon Métropole (siège de la structure i-Care Cluster dont l'action est régionale, incluant les départements frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie).	Genève Vaud Berne Fribourg Neuchâtel Jura Valais	

6. Localisation des actions du projet

Question	OUI	NON	N/A	Commentaire
Le projet prévoit-il des actions en dehors du territoire de coopération ? Préciser les départements concernés	X			La présence du siège du Cluster i-Care à Lyon, place cette structure de fait hors-zone de coopération. Deux précisions sont à apporter même si le cluster est à Lyon son "rayonnement" est régional ceci garantit des projets accompagnés d'autres départements et en particulier de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le réseau d'experts est également régional pour les phases d'immersion. Une démarche d'information spécifiques sera proposée dans ces deux départements pour le "sourcing" en phase de sélection de projets et pour l'accompagnement.
Si oui, pour quels montants ? (détailler les actions concernées)	X			Nous pouvons considérer que la part complète du partenaire i-Care Cluster soit 65060 euros est en dehors du territoire de coopération dans l'absolu. Cependant nous devons considérer : le réseau de sourcing du territoire (avec une attention particulière pour l'Ain et la Ht-Savoie) et l'accompagnement des projets du Valais et de B-Franche-Comté qui bénéficieront d'un réseau régional incluant des experts potentiellement de l'Ain et de la Ht-Savoie.

Ces actions bénéficient-elles directement au territoire de coopération du programme ? Sont-elles indispensables au projet	X		Nous pouvons considérer en effet que ces actions vont bénéficier directement au territoire de coopération. Nous mettons à disposition des deux autres partenaires du projet nos compétences dans l'accompagnement des projets d'innovation ouverte (réseau des hackathons santé hacking health), le sourcing de projets qui pourront bénéficier de l'immersion et de l'accélération et enfin d'un réseau d'experts étendu à une région supplémentaire Auvergne-Rhône-Alpes (ex/ Rhône-Alpes).
--	---	--	---

7. Retombées sur le territoire

Ce sont tout d'abord les porteurs de projets et entrepreneurs des territoires des partenaires qui vont bénéficier concrètement du projet. Par l'immersion et la sollicitation aux experts des différents écosystèmes, ils vont pouvoir ainsi renforcer leurs innovations d'affaire et les valider. D'autre part, ils vont pouvoir détecter des perspectives commerciales et/ou se créer des opportunités de collaborations transfrontalières afin de co-innover.

Les écosystèmes d'innovation ouverte en santé et leurs acteurs vont également bénéficier du projet. Celui-ci va renforcer la capacité d'innovation de tous acteurs des écosystèmes dans le domaine de la santé. Cela va ainsi permettre de favoriser des actions d'innovation interdisciplinaires, impliquant le monde de la santé (médical et patients), la recherche et le développement, l'académie ainsi que l'industrie. Une dynamique d'innovation collaborative en santé sur les territoires va être initiée. Elle sera un catalyseur territorial des écosystèmes respectifs au bénéfice des territoires impliqués. Enfin, la mise en commun des méthodes, approches et expériences, va augmenter les savoir-faire et enrichir les écosystèmes. Une meilleure efficacité des collaborations transfrontalières et inter-écosystème va renforcer les territoires dans leur efforts de compétitivité en terme économique et d'innovation.

8. Contribution aux principes directeurs de sélection (selon l'OS retenu)

8.1 Critères communs (France et Suisse)

	Réponse
Tout OS: Pérennité	
Votre projet démontre-t-il qu'il s'inscrit dans une démarche pérenne en capitalisant les travaux déjà menés et en décrivant comment ils s'inscrivent dans le temps, pourront évoluer ou se décliner... ?	Accélère Health est un projet qui s'inscrit parfaitement en prolongement de l'investissement de nos trois écosystèmes pour faire émerger et élaborer des projets d'innovation pour la santé (historique de 5 ans en moyenne de hackathon santé). Notre projet s'inscrit dans la durée, en effet après la phase "d'immersion" qui consiste à challenger les projets, à élargir le réseau et les partenariats - ces derniers pourront bénéficier des programmes d'accélération de start'up de nos territoires. Enfin cette démarche extrêmement stimulante vise à enrichir en outils et en méthodes nos dynamiques territoriales qui sont installées dans la durée car nos structures existent toutes depuis plus d'une dizaine d'années. L'investissement dans Accélère Health, en plus de favoriser la coopération transfrontalière est aussi un catalyseur territorial de nos écosystèmes respectifs au bénéfice des territoires impliqués.
Tout OS: Intégration dans démarches existantes : projets consistant à produire des études ou des analyses	

Avez-vous assuré une capitalisation des connaissances déjà disponibles ou sur les résultats d'autres projets cofinancés par les fonds européens ?	N/A
OS 6  Intégration dans démarches existantes : centrales de réservation	
Votre projet s'articule-t-il avec l'existant pour obtenir un système plus simple pour l'utilisateur ?	N/A
OS 2  Diffusion de l'innovation	
Quelle est votre capacité à transférer et à diffuser les résultats pour viser prioritairement à une concrétisation de l'innovation ?	Le processus d'accompagnement des projets "par immersion" dans les écosystèmes pourra être documenté et fera l'objet d'une communication / valorisation pour d'autres acteurs de l'accompagnement de projets d'entreprises en santé et dans d'autres filières industrielles.
OS 1-2-3-4-5-9  Domaines d'excellence	
Votre projet est-il complémentaire avec les domaines d'excellence en matière d'innovation dans la zone de coopération ?	Notre projet soutient prioritairement le développement de nouvelles solutions pour la santé (domaine de la santé) et le développement économique de nos territoires (création de valeur économique).

8.2 Principes horizontaux

	Réponse
Tout OS  Egalité Femme Homme	
Votre projet contribue-t-il à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ?	De façon structurelle, les partenaires du projet recherchent un équilibre entre le personnel féminin et masculin. L'équipe projet de nos trois structures sont d'ailleurs composées paritairement. Concernant les projets accompagnés, les projets et les sujets impactés dans le domaine de la santé sont « mixtes » et s'adressent indistinctement aux deux sexes sans discrimination. Il est à noter que certaines propositions de projets pourront impacter plus particulièrement les femmes en particulier si des projets se positionnent sur les sujets de la maternité, des soins destinés aux jeunes enfants ou encore pour contribuer à limiter l'atteinte spécifique de certaines pathologies, comme par exemple, le cancer du sein. Nous serons vigilants à bien maintenir un principe d'égalité dans le choix des propositions qui nous arriveront.
Tout OS  Egalité des chances	
Votre projet encourage-t-il l'égalité des chances et prévient-il toute discrimination ?	Les solutions développées par les start'up ou les porteurs de projets du programme sont toutes destinées à des patients (atteints ponctuellement d'une pathologie ou liées à une Affection de Longue Durée, ALD), à des soignants ou plus globalement à des usagers de la santé. Par ailleurs, certains projets développeront des solutions pour faciliter les conditions de vie des personnes handicapées ou prévenir la perte d'autonomie des personnes qui « glissent » dans la dépendance. Nous serons vigilants à ce que les projets accompagnés puissent être inscrits dans une dynamique sociétale inclusive et non-discriminante.
Tout OS  Développement durable	
Votre projet comporte-t-il des actions visant à prendre en compte les exigences en matière de protection de l'environnement ?	Dans les phases de préparation du programme et de sélection des projets accompagnés, nous mobiliserons des outils de conférence à distance pour limiter les déplacements - le cas échéant, nous choisirons un lieu à équidistance des trois sites, idéalement le pays genevois. Les déplacements nécessaires pour les porteurs de projets en immersion seront orientés vers les transports en commun, essentiellement le train, ou vers le co-voiturage et les autres modalités douces. L'ensemble de la correspondance ou la communication se fera en mode dématérialisés. L'événementiel mobilisera des matériaux recyclés ou réutilisables en prenant en compte les contraintes épidémiques d'une période post-covid.

8.3 Critères d'éco-conditionnalité

	Réponse
OS 1-2-3-8-9 Egalité Femme Homme	
Cf. Annexe 12 (pour la partie française)	A voir sur le document Annexe 12
OS 3 Egalité des chances	
Votre projet de type culturel intègre-t-il une approche sur l'accès des publics éloignés, que ce soit pour des raisons physiques, géographiques ou sociales ? (intégration de ces publics dans la production, par les lieux de diffusion, la tarification...).	
OS 3-4-5-6-7 Développement durable	
Pour tout aménagement, précisez les surfaces (chiffrez) des habitats naturels qui seront préservées, restaurées ou détruites ?	
Quel engagement quant à un accompagnement sur la prise en compte de l'environnement (notamment pour les chantiers) comptez-vous prendre ?	
OS 6-7: Développement durable	
Pour tout aménagement, précisez les surfaces (chiffrez) des habitats naturels qui seront préservées, restaurées ou détruites ?	
Quel engagement quant à un accompagnement sur la prise en compte de l'environnement (notamment pour les chantiers) comptez-vous prendre ?	

8.4 Critères spécifiques (France)

	Réponse
Tout OS Emploi au sein de l'UE : tout OS	
La contribution financière du FEDER à votre projet se traduit-elle par une perte substantielle d'emplois dans d'autres territoires au sein de l'Union européenne ?	Non
OS 1-2 Le cycle de vie des produits : OS 1-2	
Quelle est votre prise en compte de la question du cycle de vie des produits pour la production de produits industriels ?	N/A - le projet proposé ne vise pas à développer des produits en direct - Le programme Accélère Health propose un processus d'accompagnement de projets.

8.5 Articulation avec les schémas français

	Réponse
Tout OS Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Les schémas climat, air et énergie (SRCAE) Les stratégies de cohérence régionales pour l'aménagement numérique (SCORAN)	N/A
OS 1-2 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	

La stratégie régionale de l'innovation et de la spécialisation intelligente (SRISI) La stratégie régionale de développement économique (SRDE)	Le Pole des Microtechnologies et le Cluster i-Care sont deux structures intégrées dans les SRISI et SRDE respectivement de la région Bourgogne-FC et Auvergne-RA, ces deux structures sont financées partiellement par ces deux institutions. L'intégration dans la politique régionale de la stratégie régionale se fait via le DOMEX Santé qui encourage et favorise l'innovation en santé (émergence de projets) et le soutien aux entreprises actives dans la filière pour les rendre plus compétitives à l'international - notre projet se positionne précisément dans cette perspective.
OS 3 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Le schéma interrégional de massif 2014-2020 La stratégie régionale Montagne 2040 Les documents d'objectifs Natura 2000	N/A
OS 4 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Les documents d'objectifs Natura 2000	N/A
OS 5 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)	N/A
OS 6-7 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) FC ou le schéma régional des services de transport RA Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)	N/A
OS 8 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) Le schéma régional d'organisation médico-sociale	N/A
OS 9 Selon l'OS choisi, votre projet s'articule-t-il avec le(s) schéma(s) concerné(s) ? (justifiez)	
Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF)	N/A

9. Comment assurez-vous la transférabilité des résultats du projet à d'autres organisations/régions/pays à l'extérieur du partenariat du projet ? Justifier de manière argumentée

Les résultats seront valorisés au travers d'une communication spécifique via notamment les réseaux sociaux de chacun des écosystèmes partenaires. Des actions seront menées afin de partager les retombées du projet d'une part à l'ensemble des acteurs des écosystèmes et d'autre part à un public plus large. Le workpackage 4 donne les outils pour une transférabilité des résultats et permet d'étendre les collaborations à l'extérieur du projet.

Grâce aux réseaux élargis de chaque partenaire, nous assurons la diffusion des résultats à un espace hors périmètre du projet. Côté France, le Pôle des Microtechniques fait partie de France Cluster et de l'association des pôles de compétitivité permettant une diffusion large des résultats. Associé à Medicen, le 1er pôle santé de France, il donne l'opportunité d'essaimer sur des réseaux spécifiques. D'autre part, i-Care Cluster intègre aussi les réseaux des pôles et clusters de la région Rhône-Alpes et du forum des living lab Santé et autonomie pour une extension de la diffusion des résultats.

Côté Suisse, CimArk est membre de l'association Swiss Digital Health permettant une couverture nationale du transfert des résultats. Via le réseau Platinn et Innosuisse, les enseignements du projet pourront également mis en valeur sur l'ensemble du territoire suisse.

Enfin au niveau international, les trois partenaires font partie du mouvement mondial Hacking Health qui privilégie le partage d'expériences et qui permettra le transfert à large échelle des savoir-faire issus du projet.

- V - Eléments financiers

1. Taux de change à la date du dépôt

Franc Suisse	1.05710
--------------	---------

2. Budget du projet (€)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.95 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	138 150,00	84 003,41	222 153,41
Frais de bureau et frais administratifs	20 722,50	12 600,51	33 323,01
Frais de déplacement et d'hébergement	27 600,00	29 136,32	56 736,32
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	36 987,50	21 757,64	58 745,14
Dépenses d'équipement	0,00	1 816,29	1 816,29
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	223 460,00	149 314,17	372 774,17
%	59.95 %	40.05 %	100.00 %

3. Budget du projet (CH)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 1.06 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	146 038,36	88 800,00	234 838,37
Frais de bureau et frais administratifs	21 905,75	13 320,00	35 225,75
Frais de déplacement et d'hébergement	29 175,96	30 800,00	59 975,96
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	39 099,49	23 000,00	62 099,49

Dépenses d'équipement	0,00	1 920,00	1 920,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	236 219,57	157 840,01	394 059,58
%	59.95 %	40.05 %	100.00 %

4. Budget par partenaire par catégorie de dépenses

POLE DES MICROTECHNIQUES

	Total
Frais de personnel	
Frais de personnel	93 750,00 €
Total Frais de personnel	93 750,00 €
Frais de bureau et frais administratifs	
Frais de bureau et frais administratifs	14 062,50 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	14 062,50 €
Frais de déplacement et d'hébergement	
Frais de déplacement et d'hébergement	13 600,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	13 600,00 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	36 987,50 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	36 987,50 €
Total	158 400,00 €
Financement du partenaire	158 400,00 €

i-Care Cluster

	Total
Frais de personnel	
Frais de personnel	44 400,00 €
Total Frais de personnel	44 400,00 €
Frais de bureau et frais administratifs	
Frais de bureau et frais administratifs	6 660,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	6 660,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement	
Frais de déplacement et d'hébergement	14 000,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	14 000,00 €
Total	65 060,00 €
Financement du partenaire	65 060,00 €

CimArk

	Total
Frais de personnel	
Frais de personnel	84 003,41 €
Total Frais de personnel	84 003,41 €
Frais de bureau et frais administratifs	
Frais de bureau et frais administratifs	12 600,51 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	12 600,51 €
Frais de déplacement et d'hébergement	
Frais de déplacement et d'hébergement	29 136,32 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	29 136,32 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	21 757,64 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	21 757,64 €
Dépenses d'équipement	
Dépenses d'équipement	1 816,29 €
Total Dépenses d'équipement	1 816,29 €
Total	149 314,17 €
Financement du partenaire	149 314,17 €

5. Echancier des remontées de dépenses du projet (France et Suisse)

FRANCE

		Montant période	%	Montant année	% (par rapport au total)	Montant total
2021	Période 1 2021-03-31	28 000,00 €	12.53	94 000,00 €	42.07	223 460,00 €
	Période 2 2021-09-30	66 000,00 €	29.54			
2022	Période 1 2022-03-31	66 000,00 €	29.54	129 460,00 €	57.93	
	Période 2 2022-12-31	63 460,00 €	28.40			

SUISSE

		Montant période	%	Montant année	% (par rapport au total)	Montant total
2021	Période 1 2021-03-31	20 000,00 €	13.39	60 000,00 €	40.18	149 314,17 €
	Période 2 2021-09-30	40 000,00 €	26.79			
2022	Période 1 2022-03-31	55 000,00 €	36.84	89 314,17 €	59.82	
	Période 2 2022-12-31	34 314,17 €	22.98			

6. Plan de financement (€)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	87 903,00	39.34	37 314,17	24.99	125 217,17	33.59
POLE DES MICROTECHNIQUES	67 120,00	30.04	0,00	0.00	67 120,00	18.01
i-Care Cluster	20 783,00	9.30	0,00	0.00	20 783,00	5.58
CimArk	0,00	0.00	37 314,17	24.99	37 314,17	10.01
FEDER	100 557,00	45.00	0,00	0.00	100 557,00	26.98
Contreparties publiques	35 000,00	15.66	0,00	0.00	35 000,00	9.39
Communes Grand Besançon Métropole	20 000,00	8.95	0,00	0.00	20 000,00	5.37
Communes Métropole de Lyon	15 000,00	6.71	0,00	0.00	15 000,00	4.02
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	56 000,00	37.50	56 000,00	15.02
Contreparties publiques	0,00	0.00	56 000,00	37.50	56 000,00	15.02
Canton Valais	0,00	0.00	56 000,00	37.50	56 000,00	15.02
Total des financements	223 460,00	59.95	149 314,17	40.05	372 774,17	100.00
Total éligible	223 460,00	100.00	149 314,17	100.00	372 774,17	100.00

7. Plan de financement (CH)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	92 922,26	39.34	39 444,81	24.99	132 367,07	33.59
POLE DES MICROTECHNIQUES	70 952,55	30.04	0,00	0.00	70 952,55	18.01
i-Care Cluster	21 969,71	9.30	0,00	0.00	21 969,71	5.58
CimArk	0,00	0.00	39 444,81	24.99	39 444,81	10.01
FEDER	106 298,81	45.00	0,00	0.00	106 298,81	26.98
Contreparties publiques	36 998,50	15.66	0,00	0.00	36 998,50	9.39
Communes Grand Besançon Métropole	21 142,00	8.95	0,00	0.00	21 142,00	5.37
Communes Métropole de Lyon	15 856,50	6.71	0,00	0.00	15 856,50	4.02
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	59 197,59	37.50	59 197,59	15.02
Contreparties publiques	0,00	0.00	59 197,60	37.50	59 197,60	15.02
Canton Valais	0,00	0.00	59 197,60	37.50	59 197,60	15.02
Total des financements	236 219,57	59.95	157 840,00	40.05	394 059,57	100.00
Total éligible	236 219,57	100.00	157 840,00	100.00	394 059,57	100.00

8. Plan de financement de chaque partenaire (en €)

POLE DES MICROTECHNIQUES

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	67 120,00	42.37	0,00	0.00	67 120,00	42.37
POLE DES MICROTECHNIQUES	67 120,00	42.37	0,00	0.00	67 120,00	42.37
FEDER	71 280,00	45.00	0,00	0.00	71 280,00	45.00
Contreparties publiques	20 000,00	12.63	0,00	0.00	20 000,00	12.63
Communes Grand Besançon Métropole	20 000,00	12.63	0,00	0.00	20 000,00	12.63
Total des financements	158 400,00	100.00	0,00	0.00	158 400,00	100.00
Total éligible	158 400,00	100.00	0,00	0.00	158 400,00	100.00

i-Care Cluster

	FRANCE	SUISSE	Total

	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	20 783,00	31.94	0,00	0.00	20 783,00	31.94
i-Care Cluster	20 783,00	31.94	0,00	0.00	20 783,00	31.94
FEDER	29 277,00	45.00	0,00	0.00	29 277,00	45.00
Contreparties publiques	15 000,00	23.06	0,00	0.00	15 000,00	23.06
Communes Métropole de Lyon	15 000,00	23.06	0,00	0.00	15 000,00	23.06
Total des financements	65 060,00	100.00	0,00	0.00	65 060,00	100.00
Total éligible	65 060,00	100.00	0,00	0.00	65 060,00	100.00

CimArk

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	0,00	0.00	37 314,17	24.99	37 314,17	24.99
CimArk	0,00	0.00	37 314,17	24.99	37 314,17	24.99
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	56 000,00	37.50	56 000,00	37.50
Contreparties publiques	0,00	0.00	56 000,00	37.50	56 000,00	37.50
Canton Valais	0,00	0.00	56 000,00	37.50	56 000,00	37.50
Total des financements	0,00	0.00	149 314,17	100.00	149 314,17	100.00
Total éligible	0,00	0.00	149 314,17	100.00	149 314,17	100.00

9. Plan de financement de chaque partenaire (en CH)

POLE DES MICROTECHNIQUES

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	70 952,55	42.37	0,00	0.00	70 952,55	42.37
POLE DES MICROTECHNIQUES	70 952,55	42.37	0,00	0.00	70 952,55	42.37
FEDER	75 350,09	45.00	0,00	0.00	75 350,09	45.00
Contreparties publiques	21 142,00	12.63	0,00	0.00	21 142,00	12.63
Communes Grand Besançon Métropole	21 142,00	12.63	0,00	0.00	21 142,00	12.63
Total des financements	167 444,64	100.00	0,00	0.00	167 444,64	100.00
Total éligible	167 444,64	100.00	0,00	0.00	167 444,64	100.00

i-Care Cluster

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	21 969,71	31.94	0,00	0.00	21 969,71	31.94
i-Care Cluster	21 969,71	31.94	0,00	0.00	21 969,71	31.94
FEDER	30 948,72	45.00	0,00	0.00	30 948,72	45.00
Contreparties publiques	15 856,50	23.06	0,00	0.00	15 856,50	23.06
Communes Métropole de Lyon	15 856,50	23.06	0,00	0.00	15 856,50	23.06
Total des financements	68 774,93	100.00	0,00	0.00	68 774,93	100.00
Total éligible	68 774,93	100.00	0,00	0.00	68 774,93	100.00

CimArk

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	0,00	0.00	39 444,81	24.99	39 444,81	24.99
CimArk	0,00	0.00	39 444,81	24.99	39 444,81	24.99
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	59 197,59	37.50	59 197,59	37.50
Contreparties publiques	0,00	0.00	59 197,60	37.50	59 197,60	37.50
Canton Valais	0,00	0.00	59 197,60	37.50	59 197,60	37.50
Total des financements	0,00	0.00	157 840,00	100.00	157 840,00	100.00
Total éligible	0,00	0.00	157 840,00	100.00	157 840,00	100.00

10. Commande publique, recettes et contributions en nature

10.1 Commande publique

Pour la partie française, l'annexe 8 est à compléter par chacun des partenaires, sauf pour les entreprises.

10.2 Recettes générées par le projet

Question	OUI	NON
Le projet génère-t-il des recettes nettes ? Si oui, pour la partie française, merci de renseigner l'annexe 11.		X

10.3 Contributions en nature

Question	OUI	NON
Le projet prévoit-il des contributions en nature ? Si, pour la partie française, chaque partenaire concerné doit remplir l'annexe 10 - Attestation de contributions en nature.		X

11. Conditions d'obtention d'une avance

L'octroi d'une avance au bénéficiaire de FEDER Interreg France-Suisse n'est en principe pas autorisé. En cas de difficulté prévisible de trésorerie, le bénéficiaire est invité à planifier des remontées de dépenses le plus tôt possible au démarrage de l'opération.

Dans le cas où il serait avéré que la trésorerie du bénéficiaire est gravement fragilisée par le seul fait de l'engagement du projet, l'autorité de gestion peut examiner la recevabilité d'une demande d'avance dûment justifiée. Le bénéficiaire devra alors tenir à disposition de l'autorité de gestion tout document dont celle-ci jugerait nécessaire l'analyse pour l'instruction de cette demande d'avance.

La demande doit faire l'objet d'un courrier motivé et précisant quel partenaire est concerné. Cette avance ne pourra pas excéder 20 % du montant de la subvention demandée par le partenaire concerné.

- VI - Obligations règlementaires

1. Communication

Question	OUI	NON	N/A	Commentaire
----------	-----	-----	-----	-------------

Des actions de communication spécifiques sont-elles envisagées pour le projet ? Préciser et détailler toutes les actions prévues	X			Nous envisageons la création d'un réseau social dédié à l'action pour faciliter des opérations de communication vers les projets, donner à voir des phases d'immersion et permettre à nos écosystèmes de suivre les développements des actions. Une communication croisée pourra être également envisagée à partir des événements propres à chaque structure en lien avec le projet, nous pensons précisément aux hackathons organisés sur les territoires. Nous nous mettrons dans la perspective de la création d'un logo et d'une identité.
Les actions de communication du projet tiennent-elles compte des obligations de publicité européenne et fédérale ? De quelle manière ?	X			Apposition des logos et des mentions obligatoires d'utilisation des fonds Interreg FEDER sur les supports de communication

2. Capacité administrative et financière du porteur de projet et des partenaires

	PAYS	Le porteur est-il habilité à mener l'opération ?	Commentaires	Les autorisations réglementaires préalables au projet ont-elles été obtenues ?	Commentaires (Cf. annexe 14) pour la partie française
POLE DES MICROTECHNIQUES	FRANCE	Oui	Délibération en Conseil d'administration	N/A	
i-Care Cluster	FRANCE	Oui	Délibération en Conseil d'administration	N/A	
CimArk	SUISSE	Oui	Délibération en comité de direction	N/A	

3. Risque de double financement

	Réponse
Avez-vous fait d'autres demandes de fonds UE pour le même projet ?	Non
Avez-vous d'autres projets en cours financés par des fonds européens (citer les fonds)	Non
Votre projet est-il financé par d'autres fonds cantonaux ou fédéraux côté suisse?"	Non

4. Comptabilité séparée

	Les différentes structures partenaires possèdent-elles une comptabilité séparée ou au minima un système de codification comptable adéquate pour le projet?	Commentaires
POLE DES MICROTECHNIQUES	OUI	
i-Care Cluster	OUI	
CimArk	OUI	

5. Mobilisation des fonds fédéraux (à remplir pour les partenaires suisses en vue de l'octroi d'une subvention fédérale Interreg)

	Réponse
Le projet aura des retombées économiques sur la région frontalière concernée en y générant de la valeur ajoutée.	Par l'immersion de projets frontaliers au sein de l'écosystème suisse, des impacts économiques sont attendus par la genèse de collaborations mobilisant des expertises locales aussi bien économiques que scientifiques ou sanitaires. Cela va renforcer le tissu économique locale dans le domaine de la santé digitale axée sur la rééducation et la réhabilitation médicale.
Le projet comporte des éléments d'innovation favorisant l'économie de la région frontalière	L'innovation du projet réside dans le fait de stimuler les collaborations par le biais d'échange et de la création d'espace de co-innovation ou d'innovation ouverte. Accélère Health doit permettre de soutenir l'innovation et l'économie locale en immergeant des entreprises (startup) et projets innovants dans l'écosystème. Cela va dynamiser l'ensemble du secteur et du tissu économique.
Le projet donne accès à un savoir-faire susceptible de dynamiser l'économie de la région frontalière et d'améliorer la compétitivité des territoires.	Les expertises développées dans la région vont être valorisées par les multiples échanges ce qui va permettre de mieux positionner les atouts de l'écosystème. Un positionnement clair et reconnu doit permettre à la région de se démarquer et renforcer sa compétitivité afin d'accueillir des projets dans ses axes de développement.
Le projet favorise la capacité d'exportation de biens ou de services de la région frontalière concernée tout en stimulant l'esprit d'entreprise	En favorisant les échanges transfrontaliers, le projet initie un processus d'internationalisation pour les projets participants leurs permettant de connaître un marché spécifique avec ses réglementations et ses besoins. L'esprit d'entreprise en sera renforcé afin de saisir les opportunités qui vont s'offrir aux participants à Accélère Health.

6. Engagement des deux chefs de file FR et CH (responsables légaux)

Nom du chef de file FR :

Nom du chef de file CH :

Date :

Date :

Signature et cachet :

Signature et cachet :

Besançon, le 20 Mai 2020

Monsieur Jean Louis FOUSSERET
Président de Grand Besançon Métropole

DIRECTION GÉNÉRALE
Direction Stratégie et Territoire

Objet : Lettre d'intention Projet Accélère Health

Affaire suivie par : Christophe DOLLET
Courriel : christophe.dollet@grandbesancon.fr
Tél. 03 81 87 80 25

POLE DES MICROTECHNIQUES
TEMIS INNOVATION
MAISON DES MICROTECHNIQUES
18 RUE ALAIN SAVARY
25000 BESANCON

A L'ATTENTION DE MONSIEUR
ETIENNE BOYER, PRÉSIDENT

Monsieur le Président,

Héritier d'une longue tradition industrielle dans la miniaturisation et la précision, en droite ligne du savoir-faire horloger, Grand Besançon Métropole offre aujourd'hui un terrain particulièrement fertile au développement de startups liées aux dispositifs médicaux.

Elle a également développé une très forte compétence autour des biotechnologies et des traitements innovants, et bénéficie d'un écosystème agile et actif dans le domaine de la santé.

C'est donc naturellement que Grand Besançon Métropole soutient les initiatives qui confortent les filières des Medtech et Biotech, particulièrement celles visant à conforter le développement de startups issues de ses laboratoires de recherche, de son CHU, et plus largement des professionnels de santé et patients.

Une technopole « Temis Santé », en constant développement depuis dix ans, leur est spécifiquement dédiée. Toute cette dynamique est reconnue et labellisée par la French Tech.

Il est donc naturel de soutenir Accélère Health, initiative conjointe des principaux acteurs des trois écosystèmes de Sion, Besançon et Lyon.

Le renforcement des collaborations entre eux, et l'incitation à l'internationalisation des projets dès leur origine sont des enjeux forts pour le territoire qui entend à la fois renforcer et valoriser ses compétences.

Dans cette logique Grand Besançon Métropole confirme son intention d'abonder le budget d'Accélère Health à hauteur de 10 000 € par an en 2021 et 2022, porté côté français par le Pôle des Microtechniques.

Grand Besançon Métropole affirme ainsi son volontarisme à contribuer au développement de la santé du futur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

Le City - 4 rue Gabriel Ponceau
25003 Besançon Cedex

Tel 03 81 87 80 80
www.grandbesancon.fr

Entre

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération N° 2020/005268 du Conseil de Communauté du 01/10/2020 d'une part,

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4
Vu la délibération n°..... du Bureau de Grand Besançon Métropole en date du 1^{er} octobre 2020.

Exposé des motifs

Le projet Interreg franco-suisse Accélère'Health vise à accélérer le développement des meilleurs projets d'innovation en santé nés à Besançon en leur faisant bénéficier de l'expertise des deux autres écosystèmes partenaires : Lyon et Sion en Suisse. Dans les trois cas, ce sont les clusters santé qui portent le projet. A Besançon, il s'agit du Pôle des Microtechniques.

Le dispositif est ouvert à tous les projets innovants en santé qu'ils soient issus du Hacking Health, des structures de recherche, du CHU, de l'incubateur de startups, ou des établissements de type EFS. Chaque année, les quatre meilleurs projets de chaque écosystème bénéficieront d'une immersion durant une semaine dans chacun des deux écosystèmes partenaires. A chaque fois, rencontres et parcours seront construits sur mesure pour chacun des projets lauréats.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques dans le cadre du projet Interreg « Accélère Health ».

Article 2 - Programme d'actions

Le dispositif vise à mobiliser les trois réseaux d'experts partenaires (Besançon, Lyon et Sion) au bénéfice des meilleurs projets de chaque territoire, à multiplier les contacts et rencontres avec le tissu industriel dont le rôle ira du mentorat jusqu'au partenariat pour développer les projets.

Ce soutien au développement des startups dans le domaine de la santé se concrétise chaque année par l'organisation d'une semaine d'immersion dans chacun des deux autres écosystèmes partenaires, avec un programme de rendez-vous adapté sur mesure pour chacun des quatre projets qui en bénéficieront chaque année.

Le Pôle des Microtechniques sera en charge d'identifier chaque année les quatre projets bénéficiant du dispositif, d'établir leur programme en concertation avec ses partenaires lyonnais et suisse, et de s'assurer du bon déroulement de l'immersion. La maturité de chaque projet sera évaluée avant et après « Accélère Health ».

Il aura aussi pour rôle d'accueillir les projets issus des deux partenaires, et de trouver localement les compétences tant en matière de recherche que d'industrie les plus à même de contribuer au développement des projets.

De son côté, Grand Besançon Métropole désigne une personne référente en charge du bon déroulement de la convention, et vers laquelle le PMT se tournera en priorité pour toutes questions relatives à l'objet de la convention, ou aux obligations décrites à l'article 5.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1er janvier 2021 et s'achèvera le 31 décembre 2022.

Article 4 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 10 000 € TTC pour l'année 2021, et 10.000 € TTC pour l'année 2022.

La subvention sera versée de la façon suivante chaque année :

- 50% en début d'année à la demande du Pôle des Microtechniques
- 50% après réception de son bilan annuel validé par Grand Besançon Métropole et au plus tard le 15 janvier 2021.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme annuel, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1er de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par Grand Besançon Métropole.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Dans ce cas, Grand Besançon Métropole se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle des Microtechniques,

Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,

Laurent DESCHAMPS

Anne VIGNOT